



Peer Review in Social Protection and Social Inclusion and Assessment in Social Inclusion

www.peer-review-social-inclusion.eu

Guide opérationnel Le réseau d'experts indépendants



Pour le compte de la
Commission européenne
DG Emploi, affaires sociales et inclusion



Table des matières

Introduction	3
Le réseau d'experts indépendants en inclusion sociale	5
Objectifs des activités du réseau	5
Aperçu des activités du réseau	5

Introduction

Le 2 juillet 2008, la Commission européenne a adopté un agenda ambitieux devant permettre aux politiques de l'Union européenne d'apporter une véritable réponse aux défis socioéconomiques de notre époque. L'Agenda social renouvelé (2008-2010)¹ a pour objectif de créer davantage d'opportunités pour les citoyens de l'UE, d'améliorer l'accès à des services de qualité et d'instaurer une solidarité envers les personnes affectées par les changements. Sa mise en œuvre repose sur une combinaison d'instruments comprenant la législation communautaire, le dialogue social, la coopération entre États Membres ainsi que le soutien financier venant principalement des Fonds structurels de l'UE, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation mais aussi du programme PROGRESS pour l'emploi et la solidarité sociale.

L'objectif premier de PROGRESS² est de soutenir financièrement la mise en œuvre des objectifs de l'Union européenne dans le domaine de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, tel que cela a été défini dans l'Agenda social. Il contribuera ainsi à la réalisation de la stratégie de Lisbonne en matière de croissance et d'emplois³ en Europe. Le second volet du programme devrait soutenir la mise en œuvre de la MOC dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion

- a) en améliorant la compréhension des problèmes liés à l'exclusion sociale et à la pauvreté, des politiques en matière de protection sociale et d'inclusion (en particulier grâce à des analyses et des études et au développement de statistiques et d'indicateurs communs)
- b) en contrôlant et en évaluant la mise en œuvre de la MOC dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion et ses impacts au niveau national et communautaire ainsi qu'en analysant les interactions entre cette MOC et les politiques dans les autres domaines
- c) en organisant des échanges sur les politiques, les bonnes pratiques et les approches innovantes et en favorisant l'apprentissage mutuel dans le contexte de la stratégie pour la protection sociale et l'inclusion
- d) en améliorant la sensibilisation, en diffusant les informations et en favorisant le débat sur les défis clés et les questions autour des politiques soulevées dans le contexte du processus de coordination communautaire dans le domaine de la protection sociale et l'inclusion, y compris parmi les partenaires sociaux, les acteurs régionaux et locaux, les ONG et les autres intervenants
- e) en développant la capacité des réseaux européens clés à soutenir et à développer les objectifs des politiques communautaires et les stratégies portant sur la protection sociale et l'inclusion.

¹ Pour plus d'informations sur l'agenda social renouvelé :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=547&langId=fr>

² Pour plus d'informations sur le programme PROGRESS :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=327&langId=fr>

³ Sur la Stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, voir : http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_fr.htm

La Commission est responsable de la mise en œuvre du programme, sous la supervision d'un comité de programme constitué de représentants nationaux.

Afin d'aider les services de la Commission et les États Membres à mettre en place un processus d'apprentissage mutuel volontaire à travers la méthode d'examen par les pairs, la Commission gère un **sous-programme portant sur l'examen par les pairs en matière de protection sociale et d'inclusion sociale**. Ce programme, lancé en 2004, contribue à la diffusion et à l'identification des bonnes pratiques sur la base d'un échange systématique d'expériences et de l'évaluation des politiques, actions, programmes et dispositions institutionnelles ayant lieu au cours de séminaires accueillis par les États Membres⁴.

Afin d'aider la Commission à contrôler et à évaluer la mise en œuvre des Plans d'actions nationaux sur l'inclusion (PAN/inclusion), c'est-à-dire la section sur l'inclusion sociale des rapports nationaux sur les stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale, la Commission gère également un **sous-programme d'évaluation**. Dans ce contexte, un **Réseau indépendant d'experts dans le domaine de l'inclusion sociale** a été mis en place. Initialement, en décembre 2002, le réseau était composé d'experts de 15 pays. À présent, il comporte des experts de l'ensemble des 27 États Membres ainsi que de la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Islande. Les membres du réseau ont produit une série de rapports sur la mise en œuvre des Plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale et sur le développement des nouvelles politiques ou les tendances importantes. Ils travaillent bilatéralement avec la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances sur d'autres sujets connexes⁵.

ÖSB Consulting (Autriche) et ses partenaires CEPS/INSTEAD (Luxembourg), l'Institute for Employment Studies (Royaume-Uni) et Applica (Belgique) – que l'on appellera ci-dessous ÖSB/C-I/IES/Applica – ont été sélectionnés grâce à une procédure d'appel d'offre publique pour assurer les services d'assistance à la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances pour la gestion conjointe du réseau d'experts indépendants et les examens par les pairs. Une étroite collaboration avec tous les pays participant au programme sera essentielle pour la réussite de celui-ci.

⁴ Pour plus d'informations sur les examens par les pairs :
<http://www.peer-review-social-inclusion.eu/peer-reviews>

⁵ Pour plus d'informations sur le réseau :
<http://www.peer-review-social-inclusion.eu/activites-devaluation-politique>

Le réseau d'experts indépendants en inclusion sociale

Les experts indépendants de la Commission ont déjà rassemblé une quantité considérable d'informations et d'expériences. En étroite concertation avec la Commission européenne, ÖSB/C-I/ES/Applica coordonne les activités du réseau d'experts indépendants en inclusion sociale et traite leurs contributions pour les intégrer dans des rapports réguliers ou des publications destinés à la Commission et/ou à un site Web public.

Objectifs des activités du réseau

Le réseau d'experts non gouvernementaux en inclusion sociale évalue et assure le suivi des politiques nationales afin de fournir à la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances (DG EMPL) des informations et des analyses indépendantes et actualisées sur chaque pays. A partir des rapports pays, il fournit à la Commission un aperçu et des analyses sur les tendances et l'évolution des politiques dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale au sein de l'UE ainsi que des évaluations continues sur l'impact du processus européen d'inclusion sociale et des suggestions pour sa consolidation.

Aperçu des activités du réseau

Le réseau d'experts indépendants en inclusion sociale compte actuellement 32 experts : les 27 issus des États Membres de l'UE, plus la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie, la Turquie et l'Islande.

Les experts indépendants en inclusion sociale offriront l'accès à tous les documents publics utiles au niveau national et fourniront régulièrement des informations couvrant à la fois les évolutions au niveau de la politique sociale et du marché du travail. Leurs contributions consisteront en examens périodiques généraux sur leur pays respectif, en analyses thématiques horizontales, en études sur les pratiques innovantes et en analyses des politiques indépendantes. Les experts donneront en particulier des informations et un point de vue d'expert sur tout élément nouveau significatif dans le contexte socio-économique et le cadre législatif. Des analyses portant sur la mise en œuvre concrète des Plans d'actions nationaux pour l'inclusion sociale tant au niveau national que local sont également prévues. Les attributions budgétaires liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à la promotion de l'inclusion sociale devraient également être prises en considération et être rapportées. Évaluer l'interaction entre les politiques sociales et la stratégie de Lisbonne fera également partie intégrante de la tâche des experts. Il s'agira notamment d'évaluer la contribution des activités menées dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination à la stratégie de Lisbonne revisitée mais aussi d'évaluer comment les objectifs de la stratégie de Lisbonne peuvent renforcer la cohésion sociale.

Pour que ceux-ci puissent effectuer leur travail, la Commission leur facilite l'accès aux points de contact dans les ministères nationaux et aux autres partenaires clés. La Commission tiendra également ÖSB/C-I/ES/Applica informés des nouveaux éléments intéressants de la politique communautaire en rapport avec l'inclusion sociale et les questions de protection sociale.

1. Rapports

Trois fois par an, les experts indépendants en inclusion sociale produiront des rapports sur leur pays respectif. Le sujet de ces rapports variera en fonction du programme de travail annuel de la MOC sociale de l'UE et des besoins spécifiques de la Commission. Ces rapports peuvent couvrir différents aspects :

- Une mise à jour sur les tendances nationales et l'évolution des politiques jugées dignes d'intérêt dans le contexte du processus de coordination de la politique d'inclusion sociale de l'UE, y compris des rapports de suivi sur l'impact de la crise économique et financière.
- Des évaluations indépendantes du volet inclusion sociale de la MOC, à savoir les plans d'action nationaux sur la pauvreté et l'inclusion sociale (PAN/inclusion). Pour les experts issus des pays en dehors de l'UE, ces évaluations peuvent porter sur des documents équivalents (par exemple le rapport de suivi pour le « Mémoire conjoint sur l'inclusion sociale »). Ces évaluations sont uniquement destinées à un usage interne au sein de la Commission (ils ne seront pas publiés).
- Des rapports détaillés sur des sujets spécifiques relatifs au processus d'inclusion sociale de l'UE tels que l'inclusion active, la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants, le revenu minimum, l'accès au logement et le sans-abrisme, ou encore la migration et l'exclusion sociale.
- Des évaluations des programmes nationaux de réforme (stratégie de Lisbonne) sous l'angle de l'inclusion sociale.

Les rapports s'appuieront sur des communications politiques officielles, des statistiques, des études et des enquêtes dans le domaine public, des entrevues avec les parties concernées, les informations à la presse, etc.

Après ces évaluations, ÖSB/C-I/IES/Applica livrera ses conclusions globales à la Commission, notamment sur la méthodologie de travail suivie, en vue de futurs exercices annuels.

ÖSB/C-I/IES/Applica veillera à ce que les rapports répondent aux exigences de la Commission et adhèrent, dans la mesure du possible, à un schéma commun. ÖSB/C-I/IES/Applica transmettra les rapports nationaux à la Commission, accompagnés d'un rapport de synthèse en anglais. Ces rapports de synthèse offriront une présentation claire et objective des différentes contributions nationales, et de la "valeur ajoutée européenne" significative.

Après consultation des États Membres, certains rapports seront éventuellement publiés sur le site Internet du programme.

2. Demandes ad hoc

La Commission pourra faire appel à des experts indépendants spécialistes de l'inclusion sociale, pour leur demander des recherches ponctuelles et des informations, afin de compléter les informations présentées dans l'évaluation des PAN sur l'inclusion sociale ou dans d'autres rapports.